***Conseil de développement 4 Commission 5***

**Energies renouvelables**

 ***Remarques préliminaires.***

Alors que les orientations politiques, les progrès technologiques, les besoins énergétiques se focalisent sur les énergies renouvelables, tant dans le SCoT, que dans les PADD (Plan d’aménagement et de développement durable), préalables aux futurs PLU des communes, les mentions à ce thème sont faibles et peu incitatives. Et pourtant, l’île de Ré est, en particulier, le territoire qui est le plus ensoleillé de l’arc Atlantique. Il est certain que l’énergie, quelque soit sa forme, verra son coût augmenter à l’avenir. Tant dans son acquisition/transformation que sa taxation. Cette thématique, variée, complexe et en évolution, nous ouvre des possibilités, à court terme. A plus long terme, réflexions et études sont cependant nécessaires. Il faut faire l’effort de se projeter… Le premier § constate une interdiction. Ensuite, on passera en revue l’individuel, puis le collectif, allant du plus courant, au plus «futuriste», également une progression des coûts.

**1 – Eolien terrestre**. Il est exclu d’implanter des éoliennes terrestres sur l’île. Les contraintes réglementaires, les motifs d’exclusion, font que tout le littoral de la Charente-Maritime, sur une profondeur d’environ 20 km, est interdit à toute implantation (étude DREAL : schéma régional éolien – 2012). Il existe aussi un « petit » éolien terrestre (mât de 8/12 m), à usage domestique. Leur usage, possible mais encadré, restera limité. Il pourrait se justifier, par exemple, pour alimenter des campings.

**2- Pompe à chaleur.** Notre climat tempéré (hivers «doux») permet de privilégier l’installation de moyens de chauffage du type pompe à chaleur. Le système d’échange thermique étant soit enterré, horizontal (capteurs sur surface de 1,5 à 2 fois la surface à chauffer), soit vertical (puits jusqu’à la nappe phréatique). Rappelons que l’isolation - murs et toiture - ainsi que pour les ouvertures - par double/triple vitrage, contribue fortement aux économies d’énergie, donc à la maîtrise du coût du chauffage.

**3– Chauffe eau solaire individuel (CESI).** L’installation de ce type de matériel doit se faire dans le même contexte et état d’esprit que pour les panneaux solaires : adaptation des règles d’urbanisme avec intégration au bâti. La question de la pente de toit est primordiale. On peut atteindre une économie de 50% sur le poste d’eau chaude.

**4 – Panneaux photovoltaïques.** De nombreux progrès ont été réalisés : sur le coût, la durée de vie, l’efficacité (rendement par m²), la facilité d’utilisation, de pose. Reste que l’orientation, vers le sud, est à privilégier. Les futures règles d’urbanisme (PLU) doivent à la fois envisager ce type d’installation et ne pas les contraindre de façon abusive. ***Remarque***: la réglementation thermique (RT 2012) actuelle, en vigueur, impose des normes d’isolation afin d’augmenter l’efficacité énergétique des habitations. Pompe à chaleur, CESI, panneaux photovoltaïques peuvent y contribuer. Pour la RT 2020 à venir- habitation à énergie positive, ils deviendront incontournables.

**5 – Ferme solaire.** Une grande partie centrale de Ré, entre la Flotte, Sainte Marie, le Bois, Saint Martin est constituée de bois et de friches. En rassemblant quelques dizaines d’hectares (au moins 100ha), on pourrait installer une ferme solaire qui pourrait alimenter les communes alentour. La question de la compatibilité avec nos protections réglementaires- par exemple Natura 2000, se pose…

**6 – Biomasse.** L’utilisation de divers types de déchets: agricoles, ordures ménagères, boues d’épuration et de sous produits végétaux: bois…, permet la production d’énergie. On parle aussi de procédé de méthanisation. Là aussi, la zone centrale de Ré semble favorable à ce type de projet.

**7 - Eolien maritime.** L’utilisation du vent comme source d’énergie prend tout son sens en mer. Ce qui signifie une certaine distance de la côte, une profondeur d’eau (…20m), respecter l’environnement sous-marin, la navigation de surface, les espaces de pêche… Au Nord-ouest de l’axe de l’île de Ré, une zone de développement (environ 100km²) a été envisagée, à distance égale entre Vendée et Ré. La Rochelle est bien sûr une base arrière de choix. Comment délivrer l’énergie produite aux consommateurs : directement vers le continent et/ou à travers le réseau de l’île de Ré. Ce projet mérite d’être poursuivi, symbole des énergies renouvelables, de l’environnement marin et d’un espace terrestre protégé et respecté.

**8– Hydroliennes.** Domaine en plein essor. Avec des contraintes : sur le positionnement, vis-à-vis des zones de navigation (conflits d’usage en zone côtière) et la vitesse du courant (v> 1,5 m/s), la profondeur d’eau : machine de 20m de diamètre… Dans une première approche, la fosse de Chevarache, dans le pertuis Breton, mérite de se poser la question. Et de lancer une étude. ***Remarque*** : des expérimentations ont été lancées par l’Etat.

**9- Houle.** Domaine de recherche (énergie houlomotrice) qui progresse. Ré, Oléron et le plateau de Rochebonne d’un coté, la Rochelle de l’autre, soit un vaste domaine maritime soumis à la houle atlantique et un centre logistique et de support, offrent la combinaison nécessaire a une possible expérimentation.

Le domaine des énergies renouvelables se développe dans notre quotidien. Du particulier au collectif. Mais c’est un domaine en évolution, dans ses applications, son extension, son futur. Il faut **anticiper et expérimenter**. Avec un petit effort de réflexion, on peut constater que l’ile de Ré a un positionnement environnemental unique pour utiliser et développer tout le spectre des énergies renouvelables. Et être à la fois un territoire de démonstration et autosuffisant pour ses besoins énergétiques.

 Pierre Bot 6 mars 2013